

Quand retraite rime avec sanction...

Les actions menées contre la réforme des retraites du gouvernement Sarkozy ne plaisent pas à nos Cadres et Assimilés ni aux Directeurs et encore moins au DGS, relais des politiques de la Gauche toulousaine.

En effet, environ 100 traminots ont été dénoncés aux huissiers par de « tristes individus » et ont reçu des lettres de sanctions.

Que ces dames et Sieurs de la direction se rassurent, des blâmes pour nous autres, les vrais défenseurs des droits de tous les français, sont synonymes pour vous de la Légion d'Honneur !

Cependant, la CGT ne laissera pas ses militants injustement sanctionnés ni par les élus de la gauche toulousaine ni par les directeurs libéraux de droite de Tisséo.

Il ne faudrait pas que nos directeurs et autres cadres zélés appliquent des sanctions dignes du pouvoir et du Medef pendant que le Président de Tisséo, le Maire de Toulouse, les Présidents du Conseil Général et Régional et le Responsable des Transports manifestent « aux cotés » des Traminots pour refuser cette réforme antisociale.

Que tous ces « délateurs » réfléchissent et pensent un peu à leur avenir mais surtout à celui de leurs enfants et petits enfants lesquels n'auront peut être pas toutes les aptitudes et les moyens financiers leur permettant de construire individuellement leur avenir.

Ils seront alors content de pouvoir compter sur des fondamentaux et les piliers de notre protection sociale...gagnés et défendus par des « CONS DE SYNDICALISTES... » épris de justice et de valeurs solidaires.

RETRAITES

Déclaration commune CFDT
CGT, FSU, Solidaires, UNSA

Après plusieurs semaines de mobilisation et malgré les moyens déployés par le gouvernement pour tenter d'accréditer l'idée que « la page retraite » est tournée, ce sont 1,2 million de salariés qui ont manifesté le 6 novembre dans 243 villes contre cette réforme des retraites injuste et inefficace.

Même si la loi est promulguée l'heure n'est pas à la résignation puisque les premiers effets de cette réforme ne rentreront en vigueur qu'en juillet 2011.

Les organisations syndicales continueront d'agir pour la réduction des inégalités, une véritable reconnaissance de la pénibilité et d'autres alternatives pour le financement du système de retraites par répartition. Elles réaffirment leur attachement au maintien de l'âge légal de départ en retraite à 60 ans et de l'âge du taux plein à 65 ans.

Elles constatent que la situation économique et sociale reste très dégradée et toujours préoccupante pour les salariés, les retraités, les chômeurs et les jeunes qui subissent toujours durement les conséquences d'une crise qui dure.

Les organisations syndicales considèrent que la mobilisation d'un niveau exceptionnel depuis plusieurs mois a mis en lumière l'insatisfaction criante des

salariés et leurs revendications en matière d'emploi, de salaires, de conditions de travail, d'inégalité entre les femmes et les hommes, de fiscalité et de partage des richesses.

Elles décident d'approfondir leurs analyses et propositions sur ces questions afin d'interpeller le gouvernement et le patronat.

Les organisations syndicales décident de poursuivre la mobilisation dans l'unité en faisant du 23 novembre une journée nationale interprofessionnelle de mobilisation par des actions multiformes.

Pour cela il ne faut rien lâcher d'autant que le gouvernement et le Medef vont rapidement s'attaquer à nos retraites complémentaires, à la Sécurité Sociale... et oui c'est pas fini !

**Manifestation le mardi
23 novembre dès 10h00
à St Cyprien.**

Remplissez vos intentions de grève et rejoignez la manifestation.

Tramway...

La CGT considère que 10 points (86€ bruts) n'est pas le prix à payer pour se faire « enfile » les mauvaises conditions de travail.

La CGT revendique 10 points OUI MAIS pour tous les ouvriers et employés (toujours manquants pour respecter les écarts avec la maîtrise conformément avec la CCN).

La création d'une nouvelle catégorie de conducteur ne fera que le jeu de la direction pour diviser les salariés. A ce compte là, pourquoi ne pas demander 10 pts pour les conducteurs de bus articulés par exemple?

La CGT a déposé un préavis de grève le 27 octobre sur les revendications suivantes :

- Amélioration des conditions de travail des conducteurs bus et Tram
- Des temps de battements suffisants
- Une pause graphiquée de 20 mns en milieu d'équipe
- Le paiement des heures de nuits majorées à 50%
- Conduite 50% tram/50% bus
- 6h30 de travail maximum
- Amplitude de la journée à 10h00
- Reconnaissance de la pénibilité liée à l'exercice de ce métier
- Conditions de travail pour les services techniques Tram.

Aujourd'hui les wattmans s'aperçoivent combien il est difficile de travailler avec des temps parcours impossibles à tenir en respectant les prescriptions.

De même ils constatent que les temps de battements sont inclus dans les temps parcours de sorte que les conducteurs ne disposent que de 2 à 4 mns au terminus.

Impossible de se dégourdir les jambes, d'aller boire un verre d'eau ou d'aller aux toilettes...

La CGT a proposé qu'après un tour complet, le wattman laisse la rame à un autre conducteur pour pouvoir bénéficier d'un temps de battement suffisant lui permettant de repartir en toute sécurité...et ainsi de suite tout au long de la vacation.

D'autres réseaux l'ont compris...à Toulouse il nous faudra combien d'années?

Est-ce que dans le futur, la prochaine condition pour être embauché à Tisséo sera le passage **obligé par le tram** faute de postulant en raisons des mauvaises conditions de travail ?

La CGT sera dans l'action avec les salariés pour l'ouverture du tram dès le 27 novembre.

La CGT ne veut pas créer une nouvelle catégorie de conducteur.

La CGT revendique 10 points pour tous les ouvriers et employés sans aucune distinction et critère.

14 ème mois ou prime ?

La CGT préfère revendiquer un 14ème mois revalorisé annuellement plutôt que de demander une prime qui reste aléatoire.

C'est pourquoi la CGT a déposé une alarme sociale le 15 novembre pour la création d'un 14ème mois en demandant 500 € comme premier palier.

En 2009, la CGT, la Cfdt et la Cgt-Fo posaient déjà cette revendication à la direction.

Pourquoi l'avoir abandonnée aujourd'hui ?

La CGT persiste à créer un nouvel acquis pé-

renne pour les Traminots et invite toutes les organisations syndicales à s'associer à cette demande pour l'intérêt de tous les salariés de Tisséo.

Lors de la réunion avec les syndicats le 17 novembre, la CGT proposera une action pour l'inauguration du tram le samedi 27 nov pour interpeller les politiques sur toutes ces revendications : 10 points pour tous les ouvriers/employés, amélioration des conditions de travail bus et tram, mise en place d'un 14ème mois.

Mais attention les syndicats seuls ne pourront pas gagner. Soyez mobilisés et prêt à vous battre tous ensemble avec eux.

Restructuration du service sûreté

Après une présentation du Directeur la CGT a rappelé que de ne pas dissocier les vérificateurs et les agents de prévention sur le terrain est une erreur, et que cela ne respecte pas la philosophie des débuts de la prévention.

Sur les changements d'horaires des maîtrises sûreté, la CGT a souligné les erreurs, les problèmes de changement d'équipe que cela génèrera, ainsi que la découverte liée au détachement d'un Intervenant sûreté dédié à la prévention et la découverte terrain liée à la structure même des horaires.

Le Directeur Sûreté a "reconnu qu'il dégrade les conditions de travail" et a ajouté "qu'il ne va pas embaucher pour permettre les changements d'équipe".

La CGT a répondu "que les embauches seraient pour maintenir les us et coutumes et les conditions de travail", mais apparemment il s'en moque.

Sur les fiches de poste la CGT a dénoncé les horaires indéfinis pour le responsable et le manque de clarté du passage du 240 au 250 pour les intervenants réseau, tout comme la bêtise des évaluations menant du 240 au 250 pour les agents déjà en poste à été soulignée.

Conclusion :

- le Directeur Général désavoue la forme du projet en gelant la modification des horaires pour l'instant et en relançant les discussions sur les fiches de postes et les roulements :

- "pas de changement d'horaires" et on se revoit pour un nouveau roulement incluant le détachement de l'intervenant réseau et des horaires cohérents.

- on se revoit pour les fiches de poste.

Vote **8 contres** le projet global et 1 abstention de la CFDT.

La CGT a maintenu et défendu sa position en CHSCT le 8 novembre dernier.

La CGT se tient à la disposition de tous les agents du service sûreté si la direction persiste à appliquer ce projet "**fait à la va-vite**".

Il y a un réel problème de concertation et de discussion dans ce service à "tous les niveaux". Il va falloir le régler quitte à mettre des coups de pied dans la ruche.

Activité de l'entreprise :

L'acquisition du troisième dépôt à Colomiers tarde puisque l'ouverture est prévue pour fin 2013.

En attendant toujours de mauvaises conditions de travail générées par la surpopulation des dépôts créant des problèmes de stationnement, de rapports humains et les problèmes de logistique et d'exploitation.

Cirque de Noël au Zénith

Le 10/12 dès 19h00

Le 24/12 dès 14h30

Colis de Noël

Distribution pour les retraités :

- le samedi 11/12 de 8 h à 17 h00

Distribution pour les actifs :

- le lundi 13/12 à Langlade
- le mardi 14/12 à Atlanta

Ciné Cinéma !!!

Comme un bon point à l'école, les conducteurs ayant une ponctualité à 95% sont récompensés par 2 places de cinéma...**Quant aux autres, les soi-disant « mauvais » éléments, pas de sucette !!!**

La direction fait encore une fois la démonstration de sa volonté de diviser et d'opposer les salariés entre eux, d'autant

qu'elle s'appuie sur des relevés billétiques bien discutables, notamment sur les infos d'un SAEIV bien « capricieux ».

Pour la CGT, quand un conducteur a pointé à l'heure à sa prise de service...il ne peut plus être en retard durant sa vacation...Qu'on se le dise !!!

La CGT demande 10 points pour tous les ouvriers et employés...parce qu'ils le valent bien !!!

Service sûreté

A la demande des agents de prévention la CGT a déposé un préavis de grève.

La direction sûreté, malgré les décisions prises en CE (voir p3), a tenté d'imposer les roulements et les modifications des horaires.

Pour la CGT ces pratiques sont inacceptables et ces agissements ont déclenché la colère des Agents de prévention.

Malheureusement il est courant dans ce service, sous le fallacieux prétexte que nous sommes tous des « copains », que le directeur impose ses propres règles contraires aux règles et us et coutumes en vigueur à Tisséo.

Aujourd'hui même les principes et les fondamentaux à l'origine de la création de ce métier, sont bafoués.

La CGT condamne ces pratiques et soutiendra tous les agents dans les futures actions qui mèneront contre leur direction pour que leurs droits soient respectés.

Droit de retrait...késako?

Rappel : Deux bus de la ligne 16 ont été pris pour cibles et visés par des projectiles. Une première fois à coups de pierre, puis dans la même soirée avec une carabine.

Fort heureusement personne ne sera blessé, quant à nos collègues ils risquent de passer de sale moment à ressasser ces événements. La CGT leur adresse ses souhaits de prompts rétablissements.

la CGT rappelle notamment sur son site le nombre journalier des agressions.

Face à l'immobilisme de la direction et des pouvoirs publics la CGT informe les tramainots de leurs droits en matière de santé ou de sécurité et sur l'utilisation notamment **du droit de retrait inscrit dans le Code du travail.**

Art L 4131-1 : Le travailleur alerte immédiatement l'employeur de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ainsi que de toute défektivité qu'il constate dans les systèmes de protection. Il peut se retirer

d'une telle situation. L'employeur ne peut demander au travailleur qui a fait l'usage de son droit de retrait de reprendre son activité dans une situation de travail ou persiste un danger grave et imminent.....

Art L.4131-3 : Aucune sanction, aucune retenue de salaire ne peut être prise à l'encontre d'un travailleur ou d'un groupe de travailleurs qui se sont retirés d'une situation de travail dont ils avaient un motif raisonnable de penser qu'elle présentait un danger grave et imminent pour la vie ou pour la santé de chacun d'eux.

En résumé, à la suite d'une incivilité ou d'une agression vous pouvez exercer votre droit de retrait et informer l'employeur, une enquête sera mise en place avec le Chsct, et tant que le secteur ne sera pas sécurisé vous pourrez rester en droit de retrait.

Pour de plus amples informations rapprochez vous des militants CGT, mais sachez que RIEN NI PERSONNE ne peut vous obliger à rouler à la suite d'une agression sur la ligne ou vous vous trouvez!

Je souhaite :

- me syndiquer
- prendre contact



Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom :Prénom.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Date d'entrée.....Qualification.....

Bulletin à transmettre à un militant ou à Cgt-TU 9, rue Michel Labrousse 31081 Toulouse Cedex
E-mail cgt.tisseo@laposte.net - tel 05 62 11 29 78 - fax 05 62 11 29 96

Pour mes revendications, pour mes droits,
je me syndique

avec



Gagner

c'est possible

Le site Internet : www.cgt-tu-toulouse.fr